Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le 20/11/2026
ID : 041-244100780-20261008-PV202610-AR

Sologne des Étangs
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Procès-verbal

Jeudi 8 octobre 2026

19h00
Salle des fêtes de La Ferté-Beauharnais
148 rue de l'Abreuvoir

Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le 20/11/2026
ID : 041-244100780-20261008-PV202610-AR

Table des matières

1) APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 27 AOUT 2026 4
2) GOUVERNANCE 4
a) Proposition de liste pour la Commission Intercommunale des Impôts Directs 4
b) Désignation d'un référent pas commune pour l'élaboration des PCS et du PICS 5
3) FINANCES 6
a) Refacturation aux communes membres des prestations du GIP Recia, dans le cadre de la convention de groupement de commande établie entre la CCSE et les communes 6
b) Refacturation des parts de salaires des agents communautaires sur les budgets annexes pour l'exercice 2026 6
c) Remboursement par le budget principal au bénéfice du budget Ecoparc, pour les charges de fonctionnement des services communautaires 8
d) Remboursement par le budget principal au bénéfice du budget annexe Développement économique – Ecoparc, des recettes perçues de CVAE pour l'exercice 2026 8
e) Admission en non-valeur – créances éteintes – Budget annexe Développement économique – Ecoparc 9
f) Admission en non-valeur – budget annexe Développement économique Ecoparc 11
g) Décisions budgétaires modificatives 17
4) TOUR DE TABLE ET QUESTIONS DIVERSES 17
5) CALENDRIER COMMUNAUTAIRE 19
6) ANNEXES 19

Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le 20/11/2026
ID : 041-244100780-20261008-PV202610-AR

APPEL

Membres en exercice : 28 conseillers + 2 suppléants.

Commune	Prénom	Nom
Dhuizon (4 sièges)	Dominique	GARDY
	Claire	SIMONNET
	Raymond	BEY
	Carole	LE BRETON
La Ferté-Beauharnais (2 sièges)	Laurence	LASSUS
	Pierre-Edouard	BERG
La Marolle-en-Sologne (1 siège + 1 suppléant)	Eric	FASSOT
	Martine	DESJARDIN
Marcilly-en-Gault (2 sièges)	Bruno	GROSSI
	Bernard	ORBLIN
Millançay (2 sièges)	Philippe	AGULHON
	Pascal	LIEUVE
Montrieux-en-Sologne (2 sièges)	Eric	MORAND
	Karine	PORTIER
Neung-sur-Beuvron (4 sièges)	Guillaume	GIOT
	Joëlle	ANDREOLETTI
	Jean-Paul	JEANNESSON-CORNETTE
	Caroline	de BODINAT
Saint-Viâtre (4 sièges)	Jean-Louis	DUPONT
	Colette	BARATIN
	Jean-Claude	CLEMENT
	Alain	CHAUVET
Veilleins (1 siège + 1 suppléant)	François	d'ESPINAY SAINT LUC
	Phillipe	ROLLAND
Vernou-en-Sologne (2 sièges)	Nicolas	DEGUINE
	Anthony	GUICHARD
Villeny (2 sièges)	Hubert	CHEVALLIER
	Françoise	DUCHÊNE
Yvoy-le-Marron (2 sièges)	Nils	AUCANTE
	Stéphanie	LEBRAULT

Nombre de membres présents :
Nombre de membres excusés ayant donné pouvoir :
Suffrages exprimés :

Désignation d'un secrétaire de séance : Pierre-Edouard BERG

Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le 20/11/2026
ID : 041-244100780-20261008-PV202610-AR

1) APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 27 AOUT 2026

DELIBERATION

Le Président propose à l'Assemblée d'approuver le procès-verbal du Conseil du 27 août 2026, qui a été transmis avec la convocation et la note de synthèse pour cette séance.

A l'unanimité des personnes présentes et représentées, le conseil communautaire approuve le procès-verbal de la séance du 27 août 2026.

2) GOUVERNANCE

a) Proposition de liste pour la Commission Intercommunale des Impôts Directs

DELIBERATION

Monsieur le Président rappelle que :
Conformément à l'article 1650 A-1 du Code général des impôts, une commission intercommunale des impôts directs doit être instituée dans chaque EPCI.
Elle est composée du président de l'EPCI (ou de son adjoint délégué) en qualité de président de la commission et de 20 commissaires (10 titulaires et 10 suppléants).

Pour rappel, la Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID) se substitue à la Commission Communale des Impôts Directs (CCID) de chaque commune en ce qui concerne les locaux commerciaux, les biens divers et les établissements industriels.
En particulier, la CIID peut être amenée à donner son avis sur l'évaluation des valeurs locatives des locaux professionnels servant de base au calcul de la cotisation foncière des entreprises, de la taxe foncière sur les propriétés bâties applicable aux entreprises et autres locaux professionnels.

Cette liste est définie par le Directeur départemental des finances publiques, sur proposition d'une liste de titulaires et suppléants, présentée par l'EPCI.

A cet effet, il a été demandé aux communes de la Sologne des Etangs, de proposer des noms de personnes disposées à siéger au sein de cette commission.

Les personnes ainsi proposées par les communes sont les suivantes :

Communes	Titulaires	Suppléants
Dhuizon	Antoine BOEHM	Solène PREVOST
	Guillaume LEMOINE	Laetitia TESNIER
La Ferté-Beauharnais	Henribert SEGRET	Sandra GAUTHIER
	Yonnick BOURGOIN	Yves SAVALE
La Marolle en Sologne	Eric FASSOT	Armelle BARATIN
	Alain MAUPEU	Olivier MANTOT
Marcilly-en-Gault	Michel GIRAULT	Bernard CHAUVIN
	Marie-Thérèse NEROT	Laurence DEMANDRE
Millançay	Pascal LIEUVE	Jean-François VOGEL
	Thierry PASCAULT	
Montrieux-en-Sologne	Eric COUDRAY	Patrick PERROIS
	Jean-Michel GRISON	Sandrine CHARPAUD
Neung-sur-Beuvron	Aymeric BARRE	Grégory LUNEAU
	Nathalie CHEVRIER	Alexandre TRUPPA

Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le 20/11/2026
ID : 041-244100780-20261008-PV202610-AR

Saint-Viâtre	Christian LEONARD	Jean-Claude CLEMENT
	Marc LONCHAMPT	Colette BARATIN
Veilleins	François d'ESPINAY-SAINT LUC	Martial MAUGE
	Philippe ROLLAND	Bertrand de POSSESSE
Vernou-en-Sologne	Béatrice GIVIERGE	Joël HALLIER
	Marion MATHIEU	Patricia DUPRE
Villeny	Dominique HERPIN	Bérangère FROGER
	Franois ELOI	Thierry DAGUENET
Yvoy-le-Marron	Nils AUCANTE	Stéphanie LEBRAULT
	Sébastien DECHEREUX	Hervé ROBERT

Il est proposé à l'Assemblée :

- De procéder à un vote à mains levées pour désigner les personnes présentées dans cette liste,
- De proposer les personnes de cette liste au Directeur départemental des finances publiques, afin qu'il puisse constituer la CIID pour la Sologne des Etangs.

A l'unanimité des personnes présentes et représentées, le conseil décide :

- *De procéder à un vote à mains levées pour désigner les personnes présentes dans cette liste,*
- *De proposer les personnes de cette liste au Directeur départemental des finances publiques, afin qu'il puisse constituer la CIID pour la Sologne des Etangs.*

b) *Désignation d'un référent pas commune pour l'élaboration des PCS et du PICS*

DELIBERATION

La chargée de mission PICS – PCS en apprentissage à la Communauté de communes, a démarré ses fonctions le 1er septembre dernier.

Elle a déjà commencé à rencontrer chacune des communes pour faire le point sur leur Plans Communaux de Sauvegarde et rédiger une trame servant de base à la rédaction du Plan Intercommunal de Sauvegarde.

Pour fluidifier son travail et lui permettre d'avancer dans les différentes étapes d'élaboration de ces documents structurants pour la gestion des risques sur le territoire, il est proposé de constituer un Comité de pilotage avec les référents désignés par chaque commune.

Les référents proposés sont les suivants :

communes	référents proposés
Dhuizon	Raymond Bey
La Ferté-Beauharnais	Vincent Lhuillier
La Marolle-en-Sologne	Eric Fassot
Marcilly-en-Gault	Bernard Orblin
Millançay	Jean-François Vogel
Montrieux-en-Sologne	Eric Morand
Neung-sur-Beuvron	Jean-Paul Jeannesson-Cornette
Saint-Viâtre	Marc Lonchampt
Veilleins	François d'Espinay-Saint Luc
Vernou-en-Sologne	Marion Mathieu
Villeny	Françoise Duchêne
Yvoy-Le-Marron	Marie-Emmanuelle Chauvin de Ruffray

A l'unanimité des personnes présentes et représentées, le Conseil communautaire :

- *Décide de procéder à un vote à mains levées pour désigner les personnes présentées dans cette liste,*

Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le 20/11/2026
ID : 041-244100780-20261008-PV202610-AR

- *Désigne les personnes ainsi proposées pour constituer le COPIL Gestion des risques / PCS-PICS pour la Communauté de communes de la Sologne des Etangs.*

3) FINANCES

a) *Refacturation aux communes membres des prestations du GIP Recia, dans le cadre de la convention de groupement de commande établie entre la CCSE et les communes*

DELIBERATION

Dans le cadre des conventions E-Administration et DPO signées avec le GIP RECIA depuis 2019, il est convenu que la Communauté de communes porte un groupement mutualisé, bénéficiant à l'ensemble des communes de notre EPCI.

Pour rappel, cette application regroupe les outils de dématérialisation pour la gestion administrative à savoir :

- **Parapheur électronique** : pour le visa, la signature et la co-signature de documents avec traçabilité.
- **Module Actes** : pour la télétransmission au contrôle de légalité.
- **Module Hélios** : pour l'automatisation de la chaîne comptable et le traitement des flux PES V2.
- **IdélibRE** et **Comélus** : pour la convocation électronique des élus et le suivi des échanges.
- **Salle des marchés publics** : pour la publication, la rédaction et l'exécution des DCE (Dossier de Consultation des Entreprises).
- **Archivage électronique intermédiaire** : plateforme sécurisée conforme pour le versement des flux

La notification des contributions respectives s'établit tel que présenté dans le tableau ci-dessous :

Nom de la collectivité	Nb d'habitants	Adhésion 2026	Contribution au socle de base E Administration Année 2026	Contribution au socle de base E Administration Année 2026 - A refacturer aux communes	Contribution DPO de base Année 2026	Contribution DPO à refacturer avec - 10% - Année 2026	Total à refacturer aux communes pour 2026
CC	12	200	4 260,00 €	3 834,00 €	2 500,00 €	2 250,00 €	6 284,00 €
La Ferté Beauharnais	515		400,00 €	360,00 €	750,00 €	675,00 €	1 035,00 €
La Marolle en Sologne	410		312,00 €	280,80 €	500,00 €	450,00 €	730,80 €
Dhuizon	1248		800,00 €	720,00 €	1 500,00 €	1 350,00 €	2 070,00 €
Millancay	761		400,00 €	360,00 €	750,00 €	675,00 €	1 035,00 €
Montrieux en sologne	671		400,00 €	360,00 €	750,00 €	675,00 €	1 035,00 €
Saint Viâtre	1261		800,00 €	720,00 €	1 500,00 €	1 350,00 €	2 070,00 €
Veilleins	157		312,00 €	280,80 €	500,00 €	450,00 €	730,80 €
Vernou en sologne	613		400,00 €	360,00 €	750,00 €	675,00 €	1 035,00 €
Villeny	486		312,00 €	280,80 €	500,00 €	450,00 €	730,80 €
Yvoy le Marron	624		400,00 €	360,00 €	750,00 €	675,00 €	1 035,00 €
Neung sur Beuvron	1222		800,00 €	720,00 €	1 500,00 €	1 350,00 €	2 070,00 €
Marcilly en gault	743		400,00 €	360,00 €	750,00 €	675,00 €	1 035,00 €
TOTAL AVEC CC		200,00 €	9 996,00 €	8 996,40 €	13 000,00 €	11 700,00 €	20 896,40 €

Le Président propose à l'Assemblée d'approuver la répartition des facturations respectives à chacune des communes.

A l'unanimité moins 1 une abstention, le conseil communautaire approuve la répartition des coûts de refacturation des prestations du GIP Recia à chacune des communes membres de la Sologne des Etangs.

b) *Refacturation des parts de salaires des agents communautaires sur les budgets annexes pour l'exercice 2026*

DELIBERATION

Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le 20/11/2026
ID : 041-244100780-20261008-PV202610-AR

Le Président rappelle que le budget principal de la Communauté de communes assume la totalité de la prise en charge des salaires du personnel de la CCSE.

A ce titre chaque année une opération visant à refacturer aux budgets annexes le temps agent réalisé est effectuée. Afin d'assurer une sincérité budgétaire, il est proposé d'adopter cette refacturation selon la répartition suivante :

- ECOPARC : **76 758.90€**
- ENVIRONNEMENT ET DECHETS **: 10 466.43€**
- RELAIS SERVICES PUBLICS : **85 450.31€**
- POLE DE SANTE : **52 727.28€**
- SPANC : **7 185.95€**

Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le 20/11/2026
ID : 041-244100780-20261008-PV202610-AR

Pour information, le tableau ci-dessous présente le pourcentage par agent et par budget de cette refacturation. L'effectif pris en compte est celui du 1er janvier de l'année en cours. Il sera actualisé pour le budget 2027.

ESTIMATIF REFACTURATION BUDGET ANNEXE 2026

AGENTS	% Estimé CCSE	% Estimé ECOPARC	% Estimé RSP	% Estimé SANTE	% Estimé DECHETS	% Estimé SPANC
COLONNA Anne	75%	15%	5%	5%	0%	0%
GRISON Michael	20%	65%	5%	10%	0%	0%
FERNANDEZ Arthur	10%	80%	5%	5%	0%	0%
DARCHIS Dominique	65%	15%	1%	0%	10%	9%
DELARBRE Alain	100%					
GARCIA Stéphanie	28%	37%	10%	10%	10%	5%
CHARPENTIER Arnaud	100%					
DEBRAY Magali			100%			
GARNON Jenna			100%			
LELOUP Gaelle				100%		

Il est demandé à l'Assemblée d'approuver la proposition de refacturation de salaires ainsi présentée.

Décision approuvée à l'unanimité de personnes présentes et représentées.

c) *Remboursement par le budget principal au bénéfice du budget Ecoparc, pour les charges de fonctionnement des services communautaires*

DELIBERATION

Un remboursement des charges du budget principal de la Communauté de communes au budget annexe Ecoparc est nécessaire afin de compenser le coût des locaux occupés par les services de la Communauté de communes ainsi que la location de la salle de réception.

Il est proposé de délibérer afin de rembourser au budget annexe « Développement économique Ecoparc » le montant des charges supportées par ce budget pour le fonctionnement de la Communauté de communes à hauteur de 35 050 €.

A l'unanimité des personnes présentes et représentées, le Conseil communautaire approuve le remboursement par le budget principal au budget annexe Action économique – Ecoparc, des charges de fonctionnement supportées à hauteur de 35 050 € au titre de l'exercice 2026.

d) *Remboursement par le budget principal au bénéfice du budget annexe Développement économique – Ecoparc, des recettes perçues de CVAE pour l'exercice 2026*

DELIBERATION

La Contribution Economique Territoriale (CET) versée par les entreprises du territoire intercommunal instaurée par la loi de finances 2010 (remplacement de la taxe professionnelle) est perçue en intégralité par le budget principal de la Communauté de communes.

Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le 20/11/2026
ID : 041-244100780-20261008-PV202610-AR

Toutefois, une réflexion pourrait être menée afin d'envisager la refacturation de l'intégralité de la CVAE au budget de l'Ecoparc, celui-ci ayant vocation à accompagner et à prendre en charge l'ensemble des entreprises implantées sur le territoire de la Communauté de communes.
Ce sujet pourrait être inscrit à l'ordre du jour d'une prochaine commission des finances, afin de permettre sa mise en œuvre lors du vote du prochain budget.

Il est proposé de rembourser l'équivalence du montant de la CVAE des entreprises présentes sur le site d'Ecoparc au budget annexe Ecoparc à hauteur de 24 000€ au titre de l'exercice 2026.

A l'unanimité des personnes présentes et représentées, le Conseil communautaire approuve le remboursement de l'équivalence du montant de la CVAE des entreprises présentes sur le site d'Ecoparc par le budget principal au budget annexe Action économique – Ecoparc, pour un montant de 24 000 €, au titre de l'exercice 2026.

e) *Admission en non-valeur – créances éteintes – Budget annexe Développement économique – Ecoparc*

DELIBERATIONS

Monsieur le Président informe le Conseil communautaire que le comptable public a adressé à la CCSE une demande d'admission de créances éteintes concernant :

- L'entreprise BOTAN pour un montant de 157,67€.
- L'entreprise ECD GROUP pour un montant de 83,72€
- L'entreprise GECIS pour un montant de 546,01€

Pour mémoire, les créances éteintes (compte 6542 en M57) diffèrent des non-valeurs et concernent des créances pour lesquelles aucune action en recouvrement n'est possible.
Leur irrécouvrabilité s'impose à la collectivité et au comptable. Elles deviennent une charge définitive qui doit être constatée par l'Assemblée délibérante et n'apparaitront plus sur la liste des non-valeurs (compte 6541 en M57).
Il s'agit d'une créance rendue irrécouvrable par une décision de justice définitive (clôture d'une liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif ou effacement des dettes à la suite d'un surendettement).

Elles relèvent du traitement des dossiers de surendettement et liquidation judiciaire.

Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le 20/11/2026
ID : 041-244100780-20261008-PV202610-AR

❖ **Entreprise BOTAN – 157,67 €**

Il est proposé à l'Assemblée d'approuver l'effacement de la dette de la liste 8307041131 pour un montant de 157,67€ de la SARL BOTAN :

EXERCICE	PIÈCE	SERVICE	TOTAL	MOTIFS DE LA PRÉSENTATION	NATURE	IMPUTATION	MONTANT
2011	T-461-1	001	BOTAN SARL	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ	9410-DOMICILIATION OCTOBRE	6542	32,09
2010	T-172-1		BOTAN SARL	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ	9403-DOMICILIATION MARS	6542	41,86
2011	T-410-1	001	BOTAN SARL	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ	9409-DOMICILIATION SEPTEMBRE	6542	41,86
2011	T-284-1	001	BOTAN SARL	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ	300-Divers	6542	41,86
			Total pour BOTAN SARL				157,67
			TOTAL DE LA LISTE				157,67

Le Conseil communautaire approuve à l'unanimité des personnes présentes et représentées, cet effacement de dette.

❖ **Entreprise ECD Group – 83,72 €**

Il est également proposé à l'assemblée d'approuver l'effacement de la dette de la liste n°8310440331 pour un montant de 83.72€ de ECD GROUP :

EXERCICE	PIÈCE	SERVICE	TOTAL	MOTIFS DE LA PRÉSENTATION	NATURE	IMPUTATION	MONTANT
2010	T-82-1		ECD GROUP	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ	9402-DOMICILIATION FEVRIER	6542	41,86
2010	T-38-1		ECD GROUP	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ	9401-DOMICILIATION JANVIER	6542	41,86
			Total pour ECD GROUP				83,72
			TOTAL DE LA LISTE				83,72

Le Conseil communautaire approuve à l'unanimité des personnes présentes et représentées, cet effacement de dette.

❖ **Entreprise GECIS – 546,01 €**

Et enfin l'effacement de la dette de la liste n°73421803331 pour un montant de 546.01€ de l'entreprise GECIS :

Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le 20/11/2026
ID : 041-244100780-20261008-PV202610-AR

EXERCICE	PIÈCE	SERVICE	TOTAL	MOTIFS DE LA PRÉSENTATION	NATURE	IMPUTATION	MONTANT
2023	T-157-1	003	GECIS	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ	62-AFFRANCHISSEMENTS-TELEPHONE	6542	0,95
2022	T-175-1		GECIS	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ	6205-AFFR/TELECOM/PHOTOCOP MAI	6542	1,82
2023	T-119-1	003	GECIS	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ	62-AFFRANCHISSEMENTS-TELEPHONE	6542	2,85
2023	T-82-1	003	GECIS	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ	62-AFFRANCHISSEMENTS-TELEPHONE	6542	3,82
2023	T-6-1	003	GECIS	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ	62-AFFRANCHISSEMENTS-TELEPHONE	6542	3,91
2022	T-448-1	003	GECIS	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ	62-AFFRANCHISSEMENTS-TELEPHONE	6542	4,50
2022	T-403-1		GECIS	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ	62-AFFRANCHISSEMENTS-TELEPHONE	6542	5,43
2022	T-247-1		GECIS	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ	62-AFFRANCHISSEMENTS-TELEPHONE	6542	7,04
2023	T-45-1	003	GECIS	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ	62-AFFRANCHISSEMENTS-TELEPHONE	6542	8,18
2022	T-92-1		GECIS	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ	62-AFFRANCHISSEMENTS-TELEPHONE	6542	8,84
2022	T-326-1		GECIS	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ	62-AFFRANCHISSEMENTS-TELEPHONE	6542	8,97
2022	T-282-1		GECIS	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ	62-AFFRANCHISSEMENTS-TELEPHONE	6542	11,10
2022	T-366-1		GECIS	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ	62-AFFRANCHISSEMENTS-TELEPHONE	6542	12,71
2022	T-49-1		GECIS	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ	62-AFFRANCHISSEMENTS-TELEPHONE	6542	17,50
2022	T-326-2		GECIS	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ	62-AFFRANCHISSEMENTS-TELEPHONE	6542	27,43
2022	T-175-2		GECIS	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ	6205-AFFR/TELECOM/PHOTOCOP MAI	6542	27,43
2022	T-49-2		GECIS	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ	62-AFFRANCHISSEMENTS-TELEPHONE	6542	27,43
2022	T-247-2		GECIS	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ	62-AFFRANCHISSEMENTS-TELEPHONE	6542	27,43
2022	T-282-2		GECIS	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ	62-AFFRANCHISSEMENTS-TELEPHONE	6542	27,43
2022	T-448-2	003	GECIS	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ	62-AFFRANCHISSEMENTS-TELEPHONE	6542	27,43
2022	T-92-2		GECIS	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ	62-AFFRANCHISSEMENTS-TELEPHONE	6542	27,43
2022	T-403-2		GECIS	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ	62-AFFRANCHISSEMENTS-TELEPHONE	6542	27,43
2022	T-366-2		GECIS	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ	62-AFFRANCHISSEMENTS-TELEPHONE	6542	27,43
2023	T-157-2	003	GECIS	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ	62-AFFRANCHISSEMENTS-TELEPHONE	6542	27,43
2023	T-119-2	003	GECIS	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ	62-AFFRANCHISSEMENTS-TELEPHONE	6542	27,43
2023	T-6-2	003	GECIS	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ	62-AFFRANCHISSEMENTS-TELEPHONE	6542	27,43
2023	T-82-2	003	GECIS	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ	62-AFFRANCHISSEMENTS-TELEPHONE	6542	27,43
2023	T-45-2	003	GECIS	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ	62-AFFRANCHISSEMENTS-TELEPHONE	6542	27,43
2023	T-195-1	005	GECIS	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ	62-AFFRANCHISSEMENTS-TELEPHONE	6542	27,43
			Total pour GECIS				509,31
2022	T-211-1		GECIS SARL	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ	6206-AFFR/TELECOM/PHOTOCOP JUIN	6542	9,27
2022	T-211-2		GECIS SARL	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ	6206-AFFR/TELECOM/PHOTOCOP JUIN	6542	27,43
			Total pour GECIS SARL				36,70
			TOTAL DE LA LISTE				546,01

Le Conseil communautaire approuve à l'unanimité des personnes présentes et représentées, cet effacement de dette.

f) Admission en non-valeur – budget annexe Développement économique Ecoparc

DELIBERATION

Monsieur le Président informe l'Assemblée que dans le cadre de l'apurement périodique des comptes entre l'Ordonnateur et le Comptable public, ce dernier propose l'admission en non-valeur de plusieurs créances irrécouvrables sur le budget annexe développement économique Ecoparc.

Les titres sont donc présentés en non-valeur, les services du Trésor ayant essayé par tous les moyens d'obtenir leur recouvrement.

Il est à préciser que l'admission en non-valeur n'exclut nullement un recouvrement ultérieur, si le redevable revenait à une situation permettant le recouvrement.

Il est proposé à l'Assemblée d'approuver l'admission en non-valeur des listes suivantes :

- De 2001 à 2018 pour un montant total de **41 571€** de la liste n°7720281231 :

Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le 20/11/2026
ID : 041-244100780-20261008-PV202610-AR

Exercice	N° de pièce	Date PEC	Nom du débiteur	Objet du titre	Reste à recouvrer
2009	T-611	12/10/2009	abg	telecommunications septembre 2 009 facture n 221 facture	42,11 €
2009	T-620	16/11/2009	abg	loyer et charges septembre et octobre 2009 bail	126,36 €
2009	T-673	16/11/2009	abg	telecommunications octobre 200 9 facture n 247 facture	41,86 €
2009	T-720	31/12/2009	abg	loyer et charges novembre et d ecembre 2009	230,47 €
2009	T-753	31/12/2009	abg	telecommunications novembre 20 09 facture n 268 facture	41,86 €
					482,66 €
2006	T-17	05/09/2008	agen ce	passerelle clara/ddpac	551,32 €
2006	T-87	05/09/2008	agen ce	passerelle clara/ddpac	551,32 €
2006	T-135	05/09/2008	agen ce	passerelle clara/ddpac	551,32 €
2006	T-210	05/09/2008	agen ce	passerelle clara/ddpac	551,32 €
2006	T-255	05/09/2008	agen ce	passerelle clara/ddpac	551,32 €
2006	T-307	05/09/2008	agen ce	passerelle clara/ddpac	551,32 €
2006	T-385	05/09/2008	agen ce	passerelle clara/ddpac	131,56 €
2006	T-113	05/09/2008	agen ce	passerelle clara/ddpac	56,92 €
2006	T-125	05/09/2008	agen ce	passerelle clara/ddpac	83,57 €
2006	T-176	05/09/2008	agen ce	passerelle clara/ddpac	97,78 €
2006	T-185	05/09/2008	agen ce	passerelle clara/ddpac	19,78 €
2006	T-190	05/09/2008	agen ce	passerelle clara/ddpac	45,05 €
2006	T-200	05/09/2008	agen ce	passerelle clara/ddpac	30,57 €
2006	T-234	05/09/2008	agen ce	passerelle clara/ddpac	37,25 €
2006	T-241	05/09/2008	agen ce	passerelle clara/ddpac	264,97 €
2006	T-242	05/09/2008	agen ce	passerelle clara/ddpac	38,18 €
2006	T-281	05/09/2008	agen ce	passerelle clara/ddpac	178,24 €
2006	T-285	05/09/2008	agen ce	passerelle clara/ddpac	29,46 €
2006	T-302	05/09/2008	agen ce	passerelle clara/ddpac	51,92 €
2006	T-359	05/09/2008	agen ce	passerelle clara/ddpac	27,34 €
2006	T-372	05/09/2008	agen ce	passerelle clara/ddpac	52,29 €
2006	T-389	05/09/2008	agen ce	passerelle clara/ddpac	144,62 €
					4 597,42 €
2005	T-176	05/09/2008	agence lion	passerelle clara/ddpac	217,06 €
2005	T-305	05/09/2008	agence lion	passerelle clara/ddpac	217,06 €
2005	T-402	05/09/2008	agence lion	passerelle clara/ddpac	296,84 €
2005	T-449	05/09/2008	agence lion	passerelle clara/ddpac	296,84 €
2006	T-22	05/09/2008	agence lion	passerelle clara/ddpac	296,84 €
2005	T-123	05/09/2008	agence lion	passerelle clara/ddpac	217,06 €
2005	T-224	05/09/2008	agence lion	passerelle clara/ddpac	217,06 €
2005	T-268	05/09/2008	agence lion	passerelle clara/ddpac	217,06 €
2005	T-341	05/09/2008	agence lion	passerelle clara/ddpac	296,84 €
2005	T-503	05/09/2008	agence lion	passerelle clara/ddpac	296,84 €
2006	T-37	05/09/2008	agence lion	passerelle clara/ddpac	296,84 €
2006	T-92	05/09/2008	agence lion	passerelle clara/ddpac	296,84 €
2006	T-140	05/09/2008	agence lion	passerelle clara/ddpac	296,84 €
2006	T-214	05/09/2008	agence lion	passerelle clara/ddpac	296,84 €
2006	T-260	05/09/2008	agence lion	passerelle clara/ddpac	296,84 €
2006	T-312	05/09/2008	agence lion	passerelle clara/ddpac	296,84 €
2005	T-192	05/09/2008	agence lion	passerelle clara/ddpac	67,75 €
2005	T-328	05/09/2008	agence lion	passerelle clara/ddpac	66,46 €
2005	T-388	05/09/2008	agence lion	passerelle clara/ddpac	103,84 €
2006	T-123	05/09/2008	agence lion	passerelle clara/ddpac	51,92 €
2006	T-172	05/09/2008	agence lion	passerelle clara/ddpac	51,92 €
2006	T-304	05/09/2008	agence lion	passerelle clara/ddpac	51,92 €
2006	T-381	05/09/2008	agence lion	passerelle clara/ddpac	51,92 €
2006	T-388	05/09/2008	agence lion	passerelle clara/ddpac	51,92 €
2005	T-645	05/09/2008	agence lion	passerelle clara/ddpac	51,92 €
2006	T-64	05/09/2008	agence lion	passerelle clara/ddpac	51,92 €
					4 952,03 €
2015	T-608	22/10/2015	archerie diffusion	loyers - loyer de octobre 2015	309,39 €
2015	T-656	25/11/2015	archerie diffusion	loyers - loyer de novembre 2015	81,97 €
					391,36 €
2007	T-143	05/09/2008	avivert	passerelle clara/ddpac	73,03 €
2007	T-197	05/09/2008	avivert	passerelle clara/ddpac	227,54 €
					300,57 €
2018	T-345	08/06/2018	ch ti chichi	forum 2018 - stand - cheque no4812878	110,00 €
					110,00 €
2016	T-764	14/11/2016	crb	domiciliation - domiciliation novembre 2016	46,98 €
2016	T-815	13/12/2016	crb	domiciliation - domiciliation decembre 2016	46,98 €
					93,96 €

Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le 20/11/2026
ID : 041-244100780-20261008-PV202610-AR

Sologne des Étangs
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

2013	T-191 R-191 A	14/11/2013	egi concept	domiciliation - domiciliation novembre 2013	46,05 €
2013	T-207 R-207 A	10/12/2013	egi concept	domiciliation - domiciliation decembre 2013	46,05 €
					92,10 €
2006	T-164	05/09/2008	eider	passerelle clara/ddpac	109,43 €
					109,43 €
2007	T-23	05/09/2008	europy - mr moro-lin	passerelle clara/ddpac	0,55 €
					0,55 €
2017	T-459	30/05/2017	event color print	forum 2017 - stand	50,00 €
					50,00 €
2014	T-19	13/02/2014	fiabitat	affranchissements - aff de fevrier (conso de janvi	0,10 €
2011	T-416	30/09/2011	fiabitat	loyers - loyer de septembre 20 11	0,38 €
					0,48 €
2016	T-461	19/05/2016	isojet	domiciliation - domiciliation de mai 2016	38,75 €
					38,75 €
2013	T-176 R-176 A	10/10/2013	kmgf	domiciliation - domiciliation octobre 2013	46,05 €
2013	T-191 R-191 A	14/11/2013	kmgf	domiciliation - domiciliation novembre 2013	46,05 €
2013	T-207 R-207 A	10/12/2013	kmgf	domiciliation - domiciliation decembre 2013	46,05 €
					138,15 €
2020	T-331-1		l'atelier du château	Loyer	118,28 €
					118,28 €
2006	T-481	05/09/2008	lalande immobilier	passerelle clara/ddpac	175,29 €
2006	T-484	05/09/2008	lalande immobilier	passerelle clara/ddpac	175,29 €
2006	T-485	05/09/2008	lalande immobilier	passerelle clara/ddpac	175,29 €
2006	T-555	05/09/2008	lalande immobilier	passerelle clara/ddpac	111,30 €
2007	T-117	05/09/2008	lalande immobilier	passerelle clara/ddpac	176,03 €
2007	T-146	05/09/2008	lalande immobilier	passerelle clara/ddpac	176,03 €
2007	T-7	05/09/2008	lalande immobilier	passerelle clara/ddpac	111,30 €
2006	T-447	05/09/2008	lalande immobilier	passerelle clara/ddpac	40,32 €
2006	T-495	05/09/2008	lalande immobilier	passerelle clara/ddpac	56,45 €
2006	T-593	05/09/2008	lalande immobilier	passerelle clara/ddpac	86,02 €
2006	T-615	05/09/2008	lalande immobilier	passerelle clara/ddpac	166,36 €
2006	T-618	05/09/2008	lalande immobilier	passerelle clara/ddpac	33,24 €
					1 482,92 €
2015	T-582	20/10/2015	le chai solognot	forum des entreprises du 12/04/2015 - location sta	20,00 €
2016	T-395	03/05/2016	le chai solognot	forum des entreprises 2016 - location stand + repas	110,00 €
					130,00 €
2004	T-385	05/09/2008	magic bois	passerelle clara/ddpac	35,88 €
					35,88 €
2001	T-34	05/09/2008	mines trade	passerelle clara/ddpac	238,07 €
2001	T-68	05/09/2008	mines trade	passerelle clara/ddpac	311,10 €
2001	T-506	05/09/2008	mines trade	passerelle clara/ddpac	36,47 €
2001	T-202	05/09/2008	mines trade	passerelle clara/ddpac	6,38 €
2001	T-252	05/09/2008	mines trade	passerelle clara/ddpac	6,38 €
					598,40 €
2014	T-50	13/02/2014	mk bat	domiciliation - domiciliation de fevrier 2014	46,20 €
2014	T-9907	28/03/2014	mk bat	domiciliation janvier 2014-crÃ©ation suite rejet	46,20 €
2014	T-87	27/03/2014	mk bat	domiciliation - domiciliation de mars 2014	46,20 €
2014	T-142	11/04/2014	mk bat	domiciliation - domiciliation de avril 2014	46,20 €
2014	T-197	13/05/2014	mk bat	domiciliation - domiciliation de mai 2014	46,20 €
					231,00 €
2010	R-368 A-15	10/09/2010	mnbc		0,01 €
2010	T-548	09/12/2010	mnbc	loyers - loyers de novembre et decembre 2010	0,01 €
					0,02 €
2005	T-453	05/09/2008	new facade	passerelle clara/ddpac	238,03 €
2005	T-507	05/09/2008	new facade	passerelle clara/ddpac	325,54 €
2006	T-160	05/09/2008	new facade	passerelle clara/ddpac	325,54 €
2006	T-161	05/09/2008	new facade	passerelle clara/ddpac	325,54 €
2006	T-162	05/09/2008	new facade	passerelle clara/ddpac	325,54 €
2006	T-163	05/09/2008	new facade	passerelle clara/ddpac	325,54 €
2005	T-478	05/09/2008	new facade	passerelle clara/ddpac	14,96 €
2005	T-485	05/09/2008	new facade	passerelle clara/ddpac	65,92 €
2005	T-523	05/09/2008	new facade	passerelle clara/ddpac	65,67 €
2005	T-583	05/09/2008	new facade	passerelle clara/ddpac	54,92 €
2005	T-610	05/09/2008	new facade	passerelle clara/ddpac	15,61 €
2005	T-633	05/09/2008	new facade	passerelle clara/ddpac	27,34 €
2005	T-494	05/09/2008	new facade	passerelle clara/ddpac	136,01 €
2005	T-595	05/09/2008	new facade	passerelle clara/ddpac	27,34 €
2005	T-602	05/09/2008	new facade	passerelle clara/ddpac	27,34 €
2005	T-643	05/09/2008	new facade	passerelle clara/ddpac	51,92 €
2006	T-62	05/09/2008	new facade	passerelle clara/ddpac	54,19 €
2006	T-83	05/09/2008	new facade	passerelle clara/ddpac	27,34 €
2006	T-122	05/09/2008	new facade	passerelle clara/ddpac	55,09 €
2006	T-132	05/09/2008	new facade	passerelle clara/ddpac	27,34 €
2006	T-171	05/09/2008	new facade	passerelle clara/ddpac	51,92 €
2006	T-175	05/09/2008	new facade	passerelle clara/ddpac	27,34 €
					2 595,98 €
2014	T-198	13/05/2014	of bois	domiciliation - domiciliation de mai 2014	46,20 €
					46,20 €
2018	T-472	12/06/2018	plateforme achats finance ile de franc	forum 2016 - stand - commande no1507096820	100,00 €
					100,00 €
2016	T-415	03/05/2016	randstad	forum des entreprises 2016 - location stand + soiree	80,00 €
					80,00 €
2014	T-52	13/02/2014	ravalement region centre	domiciliation - domiciliation de fevrier 2014	46,20 €
2014	T-89	27/03/2014	ravalement region centre	domiciliation - domiciliation de mars 2014	46,20 €
2014	T-144	11/04/2014	ravalement region centre	domiciliation - domiciliation de avril 2014	46,20 €
					1338,60 €

Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le 20/11/2026
ID : 041-244100780-20261008-PV202610-AR

2013	T-191 R-191 A	14/11/2013	egi concept	domiciliation - domiciliation novembre 2013	46,05 €
2013	T-207 R-207 A	10/12/2013	egi concept	domiciliation - domiciliation decembre 2013	46,05 €
					92,10 €
2006	T-164	05/09/2008	eider	passerelle clara/ddpac	109,43 €
					109,43 €
2007	T-23	05/09/2008	europy - mr moro-lin	passerelle clara/ddpac	0,55 €
					0,55 €
2017	T-459	30/05/2017	event color print	forum 2017 - stand	50,00 €
					50,00 €
2014	T-19	13/02/2014	fiabitat	affranchissements - aff de fevrier (conso de janvi	0,10 €
2011	T-416	30/09/2011	fiabitat	loyers - loyer de septembre 20 11	0,38 €
					0,48 €
2016	T-461	19/05/2016	isojet	domiciliation - domiciliation de mai 2016	38,75 €
					38,75 €
2013	T-176 R-176 A	10/10/2013	kmgf	domiciliation - domiciliation octobre 2013	46,05 €
2013	T-191 R-191 A	14/11/2013	kmgf	domiciliation - domiciliation novembre 2013	46,05 €
2013	T-207 R-207 A	10/12/2013	kmgf	domiciliation - domiciliation decembre 2013	46,05 €
					138,15 €
2020	T-331-1		l'atelier du château	Loyer	118,28 €
					118,28 €
2006	T-481	05/09/2008	lalande immobilier	passerelle clara/ddpac	175,29 €
2006	T-484	05/09/2008	lalande immobilier	passerelle clara/ddpac	175,29 €
2006	T-485	05/09/2008	lalande immobilier	passerelle clara/ddpac	175,29 €
2006	T-555	05/09/2008	lalande immobilier	passerelle clara/ddpac	111,30 €
2007	T-117	05/09/2008	lalande immobilier	passerelle clara/ddpac	176,03 €
2007	T-146	05/09/2008	lalande immobilier	passerelle clara/ddpac	176,03 €
2007	T-7	05/09/2008	lalande immobilier	passerelle clara/ddpac	111,30 €
2006	T-447	05/09/2008	lalande immobilier	passerelle clara/ddpac	40,32 €
2006	T-495	05/09/2008	lalande immobilier	passerelle clara/ddpac	56,45 €
2006	T-593	05/09/2008	lalande immobilier	passerelle clara/ddpac	86,02 €
2006	T-615	05/09/2008	lalande immobilier	passerelle clara/ddpac	166,36 €
2006	T-618	05/09/2008	lalande immobilier	passerelle clara/ddpac	33,24 €
					1 482,92 €
2015	T-582	20/10/2015	le chai solognot	forum des entreprises du 12/04/2015 - location sta	20,00 €
2016	T-395	03/05/2016	le chai solognot	forum des entreprises 2016 - location stand + repas	110,00 €
					130,00 €
2004	T-385	05/09/2008	magic bois	passerelle clara/ddpac	35,88 €
					35,88 €
2001	T-34	05/09/2008	mines trade	passerelle clara/ddpac	238,07 €
2001	T-68	05/09/2008	mines trade	passerelle clara/ddpac	311,10 €
2001	T-506	05/09/2008	mines trade	passerelle clara/ddpac	36,47 €
2001	T-202	05/09/2008	mines trade	passerelle clara/ddpac	6,38 €
2001	T-252	05/09/2008	mines trade	passerelle clara/ddpac	6,38 €
					598,40 €
2014	T-50	13/02/2014	mk bat	domiciliation - domiciliation de fevrier 2014	46,20 €
2014	T-9907	28/03/2014	mk bat	domiciliation janvier 2014-crÃ©ation suite rejet	46,20 €
2014	T-87	27/03/2014	mk bat	domiciliation - domiciliation de mars 2014	46,20 €
2014	T-142	11/04/2014	mk bat	domiciliation - domiciliation de avril 2014	46,20 €
2014	T-197	13/05/2014	mk bat	domiciliation - domiciliation de mai 2014	46,20 €
					231,00 €
2010	R-368 A-15	10/09/2010	mnbc		0,01 €
2010	T-548	09/12/2010	mnbc	loyers - loyers de novembre et decembre 2010	0,01 €
					0,02 €
2005	T-453	05/09/2008	new facade	passerelle clara/ddpac	238,03 €
2005	T-507	05/09/2008	new facade	passerelle clara/ddpac	325,54 €
2006	T-160	05/09/2008	new facade	passerelle clara/ddpac	325,54 €
2006	T-161	05/09/2008	new facade	passerelle clara/ddpac	325,54 €
2006	T-162	05/09/2008	new facade	passerelle clara/ddpac	325,54 €
2006	T-163	05/09/2008	new facade	passerelle clara/ddpac	325,54 €
2005	T-478	05/09/2008	new facade	passerelle clara/ddpac	14,96 €
2005	T-485	05/09/2008	new facade	passerelle clara/ddpac	65,92 €
2005	T-523	05/09/2008	new facade	passerelle clara/ddpac	65,67 €
2005	T-583	05/09/2008	new facade	passerelle clara/ddpac	54,92 €
2005	T-610	05/09/2008	new facade	passerelle clara/ddpac	15,61 €
2005	T-633	05/09/2008	new facade	passerelle clara/ddpac	27,34 €
2005	T-494	05/09/2008	new facade	passerelle clara/ddpac	136,01 €
2005	T-595	05/09/2008	new facade	passerelle clara/ddpac	27,34 €
2005	T-602	05/09/2008	new facade	passerelle clara/ddpac	27,34 €
2005	T-643	05/09/2008	new facade	passerelle clara/ddpac	51,92 €
2006	T-62	05/09/2008	new facade	passerelle clara/ddpac	54,19 €
2006	T-83	05/09/2008	new facade	passerelle clara/ddpac	27,34 €
2006	T-122	05/09/2008	new facade	passerelle clara/ddpac	55,09 €
2006	T-132	05/09/2008	new facade	passerelle clara/ddpac	27,34 €
2006	T-171	05/09/2008	new facade	passerelle clara/ddpac	51,92 €
2006	T-175	05/09/2008	new facade	passerelle clara/ddpac	27,34 €

 2 595,98 €

Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le 20/11/2026
ID : 041-244100780-20261008-PV202610-AR

2014	T-198	13/05/2014	of bois	domiciliation - domiciliation de mai 2014	46,20 €
					46,20 €
2018	T-472	12/06/2018	plateforme achats finance ile de franc	forum 2016 - stand - commande no1507096820	100,00 €
					100,00 €
2016	T-415	03/05/2016	randstad	forum des entreprises 2016 - location stand + soiree	80,00 €
					80,00 €
2014	T-52	13/02/2014	ravalement region centre	domiciliation - domiciliation de fevrier 2014	46,20 €
2014	T-89	27/03/2014	ravalement region centre	domiciliation - domiciliation de mars 2014	46,20 €
2014	T-144	11/04/2014	ravalement region centre	domiciliation - domiciliation de avril 2014	46,20 €
					138,60 €
2005	T-42	05/09/2008	rexemail	passerelle clara/ddpac	877,26 €
2005	T-72	05/09/2008	rexemail	passerelle clara/ddpac	1 456,13 €
2005	T-121	05/09/2008	rexemail	passerelle clara/ddpac	1 456,13 €
2005	T-174	05/09/2008	rexemail	passerelle clara/ddpac	1 456,13 €
2005	T-222	05/09/2008	rexemail	passerelle clara/ddpac	1 957,98 €
2005	T-266	05/09/2008	rexemail	passerelle clara/ddpac	1 900,98 €
2005	T-303	05/09/2008	rexemail	passerelle clara/ddpac	1 900,98 €
2005	T-339	05/09/2008	rexemail	passerelle clara/ddpac	1 900,98 €
2005	T-400	05/09/2008	rexemail	passerelle clara/ddpac	1 900,98 €
2005	T-447	05/09/2008	rexemail	passerelle clara/ddpac	1 900,98 €
2005	T-552	05/09/2008	rexemail	passerelle clara/ddpac	1 198,88 €
2005	T-203	05/09/2008	rexemail	passerelle clara/ddpac	381,54 €
2005	T-473	05/09/2008	rexemail	passerelle clara/ddpac	3,12 €
2005	T-495	05/09/2008	rexemail	passerelle clara/ddpac	101,89 €
2005	T-524	05/09/2008	rexemail	passerelle clara/ddpac	144,67 €
2005	T-584	05/09/2008	rexemail	passerelle clara/ddpac	127,11 €
2005	T-586	05/09/2008	rexemail	passerelle clara/ddpac	27,34 €
2005	T-624	05/09/2008	rexemail	passerelle clara/ddpac	27,34 €
2005	T-644	05/09/2008	rexemail	passerelle clara/ddpac	109,94 €
2006	T-63	05/09/2008	rexemail	passerelle clara/ddpac	106,58 €
					18 936,94 €
2001	T-267	05/09/2008	sc compagnie minieres du triunf	passerelle clara/ddpac	311,10 €
2001	T-275	05/09/2008	sc compagnie minieres du triunf	passerelle clara/ddpac	311,10 €
2001	T-276	05/09/2008	sc compagnie minieres du triunf	passerelle clara/ddpac	311,10 €
2001	T-277	05/09/2008	sc compagnie minieres du triunf	passerelle clara/ddpac	311,10 €
2001	T-316	05/09/2008	sc compagnie minieres du triunf	passerelle clara/ddpac	311,10 €
2001	T-378	05/09/2008	sc compagnie minieres du triunf	passerelle clara/ddpac	382,10 €
2001	T-415	05/09/2008	sc compagnie minieres du triunf	passerelle clara/ddpac	36,47 €
2001	T-467	05/09/2008	sc compagnie minieres du triunf	passerelle clara/ddpac	36,47 €
2001	T-468	05/09/2008	sc compagnie minieres du triunf	passerelle clara/ddpac	36,47 €
2002	T-19	05/09/2008	sc compagnie minieres du triunf	passerelle clara/ddpac	35,88 €
2002	T-56	05/09/2008	sc compagnie minieres du triunf	passerelle clara/ddpac	35,88 €
2002	T-61	05/09/2008	sc compagnie minieres du triunf	passerelle clara/ddpac	35,88 €
2002	T-107	05/09/2008	sc compagnie minieres du triunf	passerelle clara/ddpac	35,88 €
2002	T-146	05/09/2008	sc compagnie minieres du triunf	passerelle clara/ddpac	35,88 €
2002	T-179	05/09/2008	sc compagnie minieres du triunf	passerelle clara/ddpac	35,88 €
2002	T-209	05/09/2008	sc compagnie minieres du triunf	passerelle clara/ddpac	35,88 €
2002	T-245	05/09/2008	sc compagnie minieres du triunf	passerelle clara/ddpac	35,88 €
2002	T-297	05/09/2008	sc compagnie minieres du triunf	passerelle clara/ddpac	35,88 €
2001	T-284	05/09/2008	sc compagnie minieres du triunf	passerelle clara/ddpac	6,38 €
2001	T-348	05/09/2008	sc compagnie minieres du triunf	passerelle clara/ddpac	6,38 €
2001	T-409	05/09/2008	sc compagnie minieres du triunf	passerelle clara/ddpac	6,38 €
2001	T-433	05/09/2008	sc compagnie minieres du triunf	passerelle clara/ddpac	81,38 €
					2 470,45 €

Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le 20/11/2026
ID : 041-244100780-20261008-PV202610-AR

2014	T-155	11/04/2014	smp incendie	location cave - location cave de avril 2014	36,00 €
2014	T-466	28/11/2014	smp incendie	location cave - location cave novembre 2014	36,00 €
2015	T-270	08/04/2015	smp incendie	location cave - location cave de avril 2015	36,00 €
2015	T-477	30/07/2015	smp incendie	location cave - location cave juillet 2015	36,00 €
					144,00 €
2005	T-34	05/09/2008	socman	passerelle clara/ddpac	7,50 €
2005	T-81	05/09/2008	socman	passerelle clara/ddpac	35,88 €
2005	T-130	05/09/2008	socman	passerelle clara/ddpac	35,88 €
2005	T-212	05/09/2008	socman	passerelle clara/ddpac	35,88 €
2005	T-275	05/09/2008	socman	passerelle clara/ddpac	35,88 €
2005	T-294	05/09/2008	socman	passerelle clara/ddpac	35,88 €
2005	T-410	05/09/2008	socman	passerelle clara/ddpac	35,88 €
2005	T-457	05/09/2008	socman	passerelle clara/ddpac	35,88 €
2006	T-100	05/09/2008	socman	passerelle clara/ddpac	35,88 €
2006	T-148	05/09/2008	socman	passerelle clara/ddpac	35,88 €
2006	T-223	05/09/2008	socman	passerelle clara/ddpac	35,88 €
2006	T-267	05/09/2008	socman	passerelle clara/ddpac	35,88 €
2006	T-320	05/09/2008	socman	passerelle clara/ddpac	35,88 €
2006	T-346	05/09/2008	socman	passerelle clara/ddpac	35,88 €
2006	T-408	05/09/2008	socman	passerelle clara/ddpac	35,88 €
2006	T-472	05/09/2008	socman	passerelle clara/ddpac	35,88 €
2006	T-515	05/09/2008	socman	passerelle clara/ddpac	35,88 €
2006	T-567	05/09/2008	socman	passerelle clara/ddpac	35,88 €
2007	T-17	05/09/2008	socman	passerelle clara/ddpac	35,88 €
2007	T-74	05/09/2008	socman	passerelle clara/ddpac	35,88 €
2007	T-127	05/09/2008	socman	passerelle clara/ddpac	35,88 €
2005	T-165	05/09/2008	socman	passerelle clara/ddpac	35,88 €
2005	T-349	05/09/2008	socman	passerelle clara/ddpac	35,88 €
2005	T-561	05/09/2008	socman	passerelle clara/ddpac	35,88 €
2006	T-8	05/09/2008	socman	passerelle clara/ddpac	35,88 €
2006	T-45	05/09/2008	socman	passerelle clara/ddpac	35,88 €
2007	T-157	05/09/2008	socman	passerelle clara/ddpac	35,88 €
2007	T-214	05/09/2008	socman	passerelle clara/ddpac	35,88 €
					976,26 €
2014	T-423	15/10/2014	sologne bois	domiciliation - domiciliation octobre 2014	46,20 €
2014	T-358	02/10/2014	sologne bois	domiciliation - domiciliation septembre 2014	46,20 €
					92,40 €
2018	T-420	08/06/2018	stanley security	forum 2018 - stand + soiree	180,00 €
					180,00 €
2016	T-58	09/02/2016	strat co	loyers - loyer de janvier 2016	422,56 €
					422,56 €
2016	T-421	03/05/2016	sublim a souhait	forum des entreprises 2016 - location stand + soiree - paye par	60,00 €
2016	T-658	13/09/2016	sublim a souhait	forum des entreprises 2016 - soiree	60,00 €
					120,00 €
2007	T-123	05/09/2008	tulle et taffetas	passerelle clara/ddpac	189,76 €
2007	T-170	05/09/2008	tulle et taffetas	passerelle clara/ddpac	7,67 €
2007	T-389	05/09/2008	tulle et taffetas	passerelle clara/ddpac	116,22 €
					313,65 €
2018	T-469	08/06/2018	veolia	forum 2018 - contrat de partenariat	1 000,00 €
					1 000,00 €
				TOTAL	**41 571,00 €**

Cette admission en non-valeur est approuvée à l'unanimité par le Conseil communautaire.
Le comptable public sera sollicité pour un rendez-vous de cadrage.

Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le 20/11/2026
ID : 041-244100780-20261008-PV202610-AR

g) *Décisions budgétaires modificatives*

DELIBERATION

Lors du Conseil communautaire du 27 août 2026, la délibération n° DEL2678 portant Décision budgétaire modificative n°2 sur le budget annexe Action économique - Ecoparc a été adoptée.

La copie de cette délibération est en annexe de cette note de synthèse.

Toutefois, une erreur matérielle a été constatée concernant le numéro de cette décision modificative : il convenait de mentionner la décision modificative n°1 et non la n°2.

Il est donc proposé au Conseil communautaire d'annuler la délibération relative à la décision modificative n°2 et de la remplacer par la décision modificative n°1.

A l'unanimité des personnes présentes et représentées, le Conseil communautaire décide d'annuler la délibération relative à la décision budgétaire modificative n°2 sur le budget annexe Action économique, et de la remplacer par la décision budgétaire modificative n°1.

❖ **Décision modificative n°2 – Développement économique Ecoparc**

Lors de la préparation budgétaire 2026, des crédits ont été ouverts sur le compte 6541 pour 41 571€ et sur le compte 6542 pour 1 000€. Cependant le comptable nous a envoyé un état de non-valeur supplémentaire et celui-ci n'a pas été prévu au BP 2026.

Aussi il est proposé d'adopter la décision modificative n°2 du budget annexe Développement économique Ecoparc selon les modalités suivantes :

Budget annexe Ecoparc - DM 2

		Prévision BP 2026		DM N°2		TOTAL BP 2026 après réajustement	
Chapitre	Comptes	DF	RF	DF	RF	DF	RF
65	6541 - Créances admises en non-valeur	41 571,00 €		1 092,77 €		42 663,77 €	
74	74751 - Participations GFP de rattachement		861 668,23 €		1 092,77 €		862 761,00 €

A l'unanimité des personnes présentes et représentées, la décision budgétaire modificative sur le budget annexe Ecoparc est approuvée.

4) TOUR DE TABLE ET QUESTIONS DIVERSES

Guillaume Giot souhaite présenter un récapitulatif par commune des situations financières (emprunt, état de trésorerie, investissements à prévoir) sur les compétences eau et assainissement collectif.
Ce visuel présente les disparités entre chaque commune concernant chacun des éléments de ces compétences. Certaines communes ont réalisé des travaux et ont grevé leur capacité d'emprunt, tandis que d'autres se retrouvent avec une trésorerie importante sans avoir encore réalisé des travaux dont le montant devient très important.

Ce tableau récapitulatif est issu des études réalisées par Collectivités conseils et des études patrimoniales rendues par chacune des communes.

Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le 20/11/2026
ID : 041-244100780-20261008-PV202610-AR

Guillaume Giot reprend la conclusion de la conférence des maires du 29 septembre 2026 et rappelle qu'il avait été convenu de prévoir une réunion rassemblant tous les élus du territoire, en présence des cabinets Indig'HéO, Collectivités conseils, du Département de Loir-et-Cher, ainsi que de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne.

Il avait également été demandé à Monsieur Casseron l'éventualité de réaliser des études prospectives spécifiques à chaque commune pour analyser l'évolution financière de la gestion de ces compétences à moyen terme.
Or au regard des surcoûts engendrés pour la Communauté de communes, de telles études, Guillaume Giot propose aux communes qui le souhaitent de financer elles-mêmes ces études complémentaires, afin que les nouveaux conseillers municipaux puissent comprendre les enjeux autour de ces transferts éventuels.

Hubert Chevallier intervient pour marquer son étonnement sur ce positionnement. Il précise que travailler ensemble n'oblige pas toutes les communes à travailler ensemble sur chacun des sujets. Il précise que cela ne veut pas dire que les communes ne peuvent pas travailler ensemble sur des sujets communs, mais que ce sujet là en particulier n'a pas vocation, selon lui, à être étudié de manière collégiale.

Dominique Gardy précise cette demande d'études complémentaires à l'échelle communale émane de son initiative, afin d'avoir les éléments nécessaires d'informations pour un vote en conseil municipal en ayant apporté tous les éléments aux conseillers municipaux. Il explique que Dhuizon demandera une étude spécifique pour la commune, pour la présenter à son conseil municipal, dont les membres ont été renouvelés en grande partie à l'issue des élections municipales de mars 2026.

Eric Fassot intervient rappelle que la sujet sous-jacent à ces études est celui de l'état des réseaux. Et ce sujet semble d'autant plus préoccupant selon lui que personne n'est en mesure d'apporter des informations précises sur l'état réel des réseaux et l'urgence des travaux nécessaires à prioriser. Aucun donnée ne permet d'analyse un taux de renouvellement du réseau précisément.

Il explique que les arbitrages doivent se faire entre les maires, pour prioriser les investissements.

Anthony Guichard approuve les propos d'Eric Fassot et précise qu'il est urgent de discuter en conseil municipal, puis entre maire des priorités à donner pour définir ensemble une feuille de route et un plan pluriannuel d'investissement.

Laurence Lassus maque son accord avec les propos de Dominique Gardy. Elle pense qu'une réunion en plénière serait une bonne idée en présence des techniciens. Puis qu'il est important de laisser aux conseils municipaux un temps suffisant de réflexion avant de se prononcer.

François d'Espinay-Saint Luc explique que les investissements portés sur le pôle de santé d Dhuizon ont été très porteurs et peuvent servir d'exemple pour une efficience à l'échelle intercommunale.

Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le 20/11/2026
ID : 041-244100780-20261008-PV202610-AR

5) CALENDRIER COMMUNAUTAIRE

Assemblées	dates	heures	lieux
Conseils communautaires	~~jeudi 8 octobre 2026~~	19h	La Ferté-Beauharnais
	Jeudi 12 novembre 2026		**A définir**
	Lundi 14 décembre 2026		A définir
Conférences des maires	Mardi 29 septembre 2026	19h	Salle de réunion - Villemorant
	Mardi 3 novembre 2026		
	Mardi 8 décembre 2026		
Bureaux	Mardi 1 septembre 2026	9h	Salle de réunion - Villemorant
	Mardi 15 septembre 2026		
	Mardi 29 septembre 2026		
	Mardi 13 octobre 2026		
	Mardi 27 octobre 2026		
	Mardi 17 novembre 2026		
	Mardi 1 décembre 2026		
	Mardi 15 décembre 2026		

Séance close à 21h15

6) ANNEXES

Annexe 1 : Procès-verbal du conseil communautaire du 27 août 2026,

Annexe 2 : copie de la délibération n° DEL2678 portant Décision budgétaire modificative n°2 sur le budget annexe Action économique -Ecoparc

Lu et approuvé, le 13 novembre 2026

Le Président

Guillaume GIOT

Le secrétaire de séance,

Pierre-Edouard BERG